

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MARDI 19 JUILLET 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	29
- représentés	11
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/07/19-22

OBJET : Convention de partenariat avec le CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur dans le cadre de la campagne Écogestes Méditerranée 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 7 juillet 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Frédéric BRANSIEC
Philippe LEONELLI	Audrey TROIN	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Éric MASSON	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Anne KISS	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO
Anne-Marie WANIART donne procuration à Robert PESCE
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI
Laëtitia PICOT donne procuration à Éric MASSON
Jonathan LAURITO donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES
Nathalie DANTAS donne procuration à Vincent MORISSE
Michel FACCCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membre excusé :

Jean PLENAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Délibération n° 2016/07/19-22

OBJET : Convention de partenariat avec le CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur dans le cadre de la campagne Écogestes Méditerranée 2016

Le rapporteur expose :

Le service espaces maritimes-observatoire marin souhaite conclure une convention avec le CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur, coordinateur régional de la campagne « Écogestes Méditerranée ».

Cette dernière est une campagne de sensibilisation des usagers de la mer et plus particulièrement des plaisanciers le long du littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle contribue aux efforts des gestionnaires dans leurs actions de préservation des milieux marins littoraux.

Le service espaces maritimes-observatoire marin qui participe à cette campagne depuis 2005, est structure ambassadrice animant la campagne sur son territoire et relais départemental pour le Var depuis 2008. Cette mission de relais départemental est financée par le coordinateur régional. Le détail de ce partenariat et les modalités de mises en œuvre sont présentés dans la convention annexée.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/12/10-12 du Conseil communautaire du 10 décembre 2015 portant validation du document cadre 2015-2020 du service observatoire marin.

Vu le projet de convention de partenariat, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT les actions en faveur des espaces maritimes déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes est relais départemental pour le Var de cette campagne de sensibilisation des usagers de la mer et des plaisanciers le long du littoral de la région PACA.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 27 juin 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec le CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur dans le cadre de la campagne Écogestes Méditerranée 2016.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation